

## DOSSIER FAMILIAL 2019-2020

Nom-prénom de l'enfant : ....., né(e) le : .....  garçon  fille

Nom-prénom de l'enfant : ....., né(e) le : .....  garçon  fille

Nom-prénom de l'enfant : ....., né(e) le : .....  garçon  fille

### Responsable 1

Nom Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Code postal : ..... Ville : .....

 : .....  : .....

Courriel : ..... @ .....

Employeur : .....

 : .....

### Responsable 2

Nom Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Code postal : ..... Ville : .....

 : .....  : .....

Courriel : ..... @ .....

Employeur : .....

 : .....

**Situation familiale** : Célibataire  Marié(e)/Pacsé(e)  Veuf(ve)  Divorcé(e)/Séparé(e)  Union libre

*En cas de divorce ou de séparation :*

Quel parent a la garde de l'enfant\* :  Père  Mère  Autre : .....

Garde :  Exclusive  partagée\*\*  alternée\*\*

\*fournir un justificatif officiel

\*\* compléter un dossier familial par foyer, et joindre un calendrier indiquant les semaines de présence de l'enfant à votre domicile

### Tarification pour les liffréens et les familles bénéficiant de la qualité d'ayant-droit :

La tarification des services périscolaires est basée sur le quotient familial du foyer. Ce quotient est actualisé à chaque début d'année civile. Il est également utilisé pour définir la prise en charge financière de la commune aux sorties scolaires.

Calcul de votre tranche tarifaire (en l'absence de ces renseignements, le tarif le plus haut sera appliqué) :

N° d'allocataire CAF ou MSA : ..... Autre régime : .....

- Allocataire CAF :  J'autorise  je n'autorise pas les services compétents à utiliser le service CDAP  
 Allocataire MSA (fournir une attestation qui mentionne votre quotient familial)  
 Non allocataire (fournir les derniers avis d'imposition du foyer)

### Prélèvement automatique :

- Je souhaite mettre en place le prélèvement automatique pour le règlement de mes factures (joindre un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal)

Pour plus d'informations contacter le Service Facturation au 02.99.68.31.45.

**IMPORTANT**

Les services municipaux ou élus, la gendarmerie et les pompiers peuvent être amenés à vous joindre dans des cas précis en dehors du cadre habituel des services scolaire et périscolaire que vos enfants fréquentent (objet trouvé, blessure d'un enfant...). **Sans votre accord, conformément à La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le service Enfance-Jeunesse-Education, gestionnaire de l'enregistrement de vos données et seul détenteur de ces informations, n'est pas autorisé à leur transmettre vos coordonnées personnelles.** Ainsi, nous vous remercions d'indiquer si vous acceptez la transmission de vos coordonnées personnelles aux services précités s'ils en font la demande :

j'accepte la transmission  je n'accepte pas la transmission

**Date et signature :**